



assurance perte emploi est elle valable pour les entrepreneurs ?

Par **axandoda**, le **20/04/2009** à **11:08**

Bonjour,

j'ai contracter plusieurs crédit, dont a la banque accord et avec ces crédits, une assurance perte emploi ou assurance chômage (qui doit etre la meme chose je pense).

J'ai cessé mon activité professionnelle artisanale sans déposer le bilan pour causes diverses (manque de clientèle, charges trop importantes, cumul de retard de paiements diverses)

On m'a répondu qu'il fallait justifié d'un licenciement.

Puis je contesté leur décision, ou dois je demander le remboursement de l'assurance payé dans le vent ? car je n'étais pas salarié mais à mon compte, mais j'ai payé toute de meme cette assurance ?

merci pour votre aide.

D.